

AVIS PUBLIC



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

LE MARDI 25 NOVEMBRE 2025, À 18 H

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO CA25 30 10 0286 SUR LE PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-86-1

PROJET PARTICULIER MODIFIANT LA RÉSOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-86 PRÉVUE POUR LE BÂTIMENT SITUÉ AU 12525, BOULEVARD MÉTROPOLITAIN EST, SUR LE LOT PROJETÉ 6 694 041, DU CADASTRE DU QUÉBEC

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2025, le premier projet de résolution numéro CA25 30 10 0286 sur le projet particulier numéro PP-86-1, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une assemblée publique de consultation **le mardi 25 novembre 2025 à compter de 18 h à la Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy** (salle du conseil)

QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise à modifier la résolution autorisant le PP-86 afin de réduire la superficie du lot et à retirer l'obligation de construire la deuxième phase sur cette portion du lot. La modification permettra également la création d'un espace d'environ 4 000 m² propice à une renaturation le long de la limite arrière de terrain.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par lui, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution est situé dans la zone numéro 522 et est bordé des zones contiguës numéro 275, 520, 521, 523, 524, 525, 527 et 596. Le plan ci-après illustre la zone visée et les zones contiguës. Les personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation sur le site web de l'arrondissement dans la section [Consultations publiques en cours à RDP-PAT](#), ainsi que dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 17 novembre 2025

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj